



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2025 - 95

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	23
Dont dix pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU CENTRE BOURG – LOT 1 – TERRASSEMENTS – VRD – AVENANT N°1**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M. de PROYART A. MORAND F. ARNOUX. R. FICHARD B. PLEYNET J.P. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.

**EXCUSÉS :** BAARSCH C. « pouvoir à ARNOUX R. » ZANNI F. « pouvoir à MEYRIER M. » STUBERT B. « pouvoir à TRONCHON J. » CHANTELOT C. « pouvoir à de PROYART A. » DENERVAUD M. « pouvoir à RACINE FREIXENET M. » CORNU C. « pouvoir à FICHARD B. » MATTERA A. « pouvoir à MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à QUERNEC GARIN C. » CHAMPEAU S. « pouvoir à BILLARD G. » CHANTELOT L. « pouvoir à MORAND F. »

Est élue secrétaire de séance : MEYRIER M.

---

Madame le maire rappelle au conseil municipal le marché signé le 11 août 2023 avec le groupement EUROVIA/BEL ET MORAND pour l'aménagement de la traversée du centre bourg – Lot 1 – Terrassements/VRD pour un montant HT de 481 819.37 €.

Madame le maire présente l'avenant n°1 du lot 1 – Terrassements - VRD, d'un montant 61 792,96 € HT, soit 12,82 % du montant initial du marché, afin de prendre en compte les modifications apparues en cours de chantier à la suite d'adaptations techniques.

Madame le maire présente demande l'autorisation au conseil municipal de le signer cet avenant.

Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° D2023-55 en date du 11 juillet 2023 autorisant la signature du marché avec le groupement EUROVIA/BEL ET MORAND,



Vu le marché de travaux signé le 11 août 2023 avec le groupement EUROVIA/BEL ET MORAND,

Vu l'avenant n° 1 du lot 1 – Terrassements -VRD d'un montant de 61 792,96 € HT, soit 12,82 % du marché initial portant modifications apparues en cours de chantier à la suite d'adaptations techniques,

Considérant la nécessité de signer un avenant afin de prendre en compte ces modifications,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 du lot 1 – Terrassements – VRD, d'un montant de 61 792,96 € HT ;

**AUTORISE** Madame le maire à signer l'avenant avec le groupement EUROVIA/BEL ET MORAND

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Martine MEYRIER

Le maire,  
Pascale MORIAUD

